

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1571 (Rect)

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« leur indice de réparabilité »

les mots :

« l'indice de réparabilité de ces équipements ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de la première phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.